



Signataire : Skender Salih

Date de dépôt : 3 octobre 2023

Question écrite

Quelques statistiques du service de protection des mineurs (SPMi)

Dans le cadre des différentes doléances qui nous sont parvenues ces dernières semaines, ainsi que dans la continuité du travail effectué par le Mouvement Citoyen Genevois (MCG), je me permets de déposer les questions suivantes :

- Quelles mesures sont mises en place pour assurer des délais de traitement raisonnables au sein du service de protection des mineurs (ci-après : SPMi) ?
- Les ressources humaines et financières sont-elles suffisantes pour répondre à la demande croissante, si tel est le cas, de ce service ?
- Quels sont les procédures et les critères utilisés par le SPMi, lorsqu'il décide de retirer un enfant à ses parents ?
- Existe-t-il des garanties pour s'assurer que ces décisions sont prises sur la base d'évaluation objective de la situation de l'enfant, en prenant en compte son intérêt supérieur ?
- Comment le SPMi assure-t-il la transparence et la responsabilité dans ses décisions de placement d'enfants ?
- Y a-t-il des moyens de recours pour les parents qui contestent ces décisions ?
- Quels sont les dispositifs de suivi mis en place pour assurer le bien-être des enfants placés et faciliter leur éventuel retour auprès de leurs parents ?
- Quelles sont les mesures prises pour sensibiliser et former le personnel du SPMi aux bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance ?

-
- Ces formations, si tel est le cas, sont-elles régulières et adaptées aux différents profils de professionnels intervenant auprès des enfants ?
 - Combien de dossiers sont en cours de traitement auprès du SPMi ?
 - Combien de personnes sont affectées au traitement de ces dossiers au sein du SPMi ?
 - Combien de professionnels employés au SPMi et traitant ces dossiers possèdent un permis G (frontalier) ?